

Mars - Avril - Mai 2021

Haillicourt

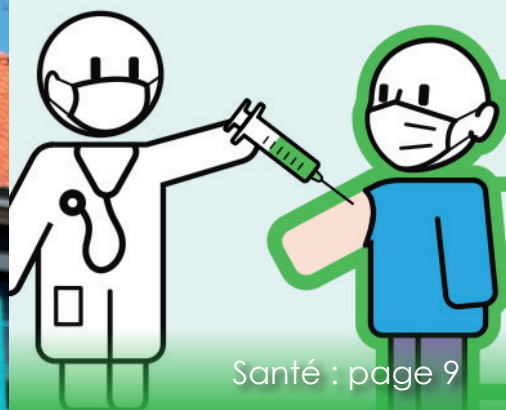
C'est Vous !



Numéro
41



Vie associative : page 7



Santé : page 9



Jeunesse : page 8



Éducation : page 11

Environnement : page 6

Chères Haillicourtoises, Chers Haillicourtois,

Avec l'arrivée des beaux jours printaniers, nous retrouvons ensemble peu à peu des envies d'escapades et de partage.

Si nous sommes à nouveau confinés, la campagne de vaccination massive est en bonne marche, les membres du Conseil Municipal m'accompagnent pour vous encourager à la vaccination.

C'est à l'issue de cet effort solidaire que nous nous retrouverons pour partager des moments de festivités, de détente et de découvertes.

Dans l'attente, le CCAS prépare une surprise pour nos aînés que vous retrouverez dans ces pages.

La municipalité remercie et encourage les personnels soignants, les commerçants et les artisans dans leurs efforts constants depuis les premiers jours de ce combat sanitaire contre l'épidémie de coronavirus.

Je renouvelle mon soutien aux équipes municipales qui maintiennent autant que possible leurs services essentiels aux Haillicourtois.

Vous l'aurez sans doute constaté, les travaux de rénovation et d'entretien de votre commune n'ont jamais cessé et se poursuivront avec un souci permanent accordé à notre environnement.

Le printemps, c'est aussi un moment privilégié pour nos jardiniers. C'est avec grand plaisir que nous honorerons les plus belles réalisations lors de la cérémonie de remise des prix du concours des maisons fleuries. N'hésitez pas à vous inscrire en mairie tout au long du mois de juin.

N'oublions pas non plus notre devoir civique. Nous serons en effet appelés à voter lors des élections régionales et départementales qui se dérouleront les 20 et 27 juin dans la Salle des Sports haillicourtoise.

Dès que possible, la Municipalité rétablira les festivités traditionnelles de votre commune telles que la manifestation de commémoration «Il était une fois le Pas-de-Calais libéré», qui se déroulera cette année du 2 Au 5 septembre sur le terrain de la Lampisterie et dans toute la commune.

Vous retrouverez dès à présent dans ces pages le résumé de nos actions auprès de vous et pour notre commune.

Restez prudents et n'oubliez pas les gestes barrières.

Votre Maire,



Gérard Foucault



Environnement.....	Page 6
Vie associative	Pages 7 et 8
Jeunesse.....	Page 8
Santé.....	Page 9
Travaux	Page 10
Éducation	Page 11
Détente	Page 12
Bloc-notes	Page 13
État civil	Page 14
Haillicourt d'hier.....	Page 14
Jeux	Page 15
Annonces	Page 16

Retrouvez-nous également sur :



#Ville-d'Haillicourt

Haillicourt
'est Vous !

Responsable de publication :
Gérard Foucault

Responsable de la Communication :
Christian Kwasmierska

Crédits photos :
Mairie Haillicourt
Morgan Lambert
Freepik.com

**Rédaction, Conception et
Mise en page :**
Flavien Desette

Impression :
JULIEN JOPUB COMMUNICATION
DIVION

Toute transmission de documents à la rédaction implique l'acceptation d'une publication dans le magazine et la responsabilité de son auteur.

Compte rendu du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi premier avril à 19h, le Conseil municipal de la Commune d'Haillicourt, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Lampisterie, rue de la Lampisterie.

Conformément aux dispositions des articles L. 2121-15 et L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil municipal nomme Monsieur Claude ARDON secrétaire de séance.

- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 FEVRIER 2021

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du jeudi 25 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

1.- ORGANISATION TERRITORIALE – TELETRANSMISSION PAR ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE – CONVENTION AVEC LA SOUS-PREFECTURE DE BETHUNE.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

1°) De conclure la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité entre la Sous-Préfecture de Béthune et la Commune d'Haillicourt ; 2°) D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

2.- ORGANISATION TERRITORIALE – DROIT A LA FORMATION DES ELUS.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

1°) D'adopter la prise en charge de la formation des élus qui se fera selon les principes suivants : • Agrément des organismes de formation ; • Dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec des fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville ; • Liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ; • Répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus ; 2°) Qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 20% des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

3.- FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES 2021 – INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES – INDEMNITES FORFAITAIRES COMPLEMENTAIRES POUR ELECTIONS.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

1°) Que les agents bénéficiant d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires soient rémunérés sur la base du taux horaire dimanches et jours fériés, et qu'il soit dérogé à l'article 6 du décret du 14 janvier 2002 pour le dépassement exceptionnel au-delà de 25 heures supplémentaires mensuelles ; 2°) D'instituer une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE) aux agents titulaires et contractuels de la commune appartenant aux catégories suivantes : • Filière : administrative ; • Grade : attaché principal territorial.

4.- FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

1°) D'accepter la suppression, à compter du 1er avril 2021, des emplois permanents à temps non complet :

- D'un adjoint technique territorial à 32h/semaine
- De deux adjoints techniques territoriaux à 24h/semaine

2°) D'accepter la création, à compter de cette même date, des emplois permanents à temps complet :

- De trois adjoints techniques territoriaux à 35h/semaine

3°) D'adopter le tableau des effectifs ci-dessous arrêté à la date du 1er avril 2021 :

(Consultez le site Internet : www.ville-haillicourt.fr)

4°) D'inscrire au budget les crédits correspondants.

5.- ENSEIGNEMENT – REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES – ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE Monsieur le Maire à soumettre à l'Inspecteur d'académie (DASEN) l'organisation de la semaine les lundis, mardis, jeudis et vendredis, dans les écoles d'Haillicourt à la rentrée scolaire 2021, comme suit : (Consultez le site Internet : www.ville-haillicourt.fr)

6.- ENSEIGNEMENT – ATTRIBUTION DE CREDITS AUX ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES POUR LES PROJETS PEDAGOGIQUES – ANNEE SCOLAIRE 2021/2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

1°) D'allouer des crédits aux écoles maternelles et élémentaires, pour l'année scolaire 2021/2022, dans le cadre du projet pédagogique, comme suit : • Ecoles élémentaires : 12,00 €/élève ; • Ecoles maternelles : 8,00 €/élève

2°) De faire appel aux intervenants qualifiés ainsi qu'aux prestataires extérieurs, et conclure les contrats et conventions régissant les conditions d'intervention.

7.- ANIMATION – JEUNESSE – ACCUEILS DE LOISIRS – PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH)

« ACCUEIL ADOLESCENT » – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DU PAS-DE-CALAIS.

LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service accueil de loisirs (ALSH) « Accueil adolescent » conclue avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) d'Arras pour la durée du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2024.

8.- ANIMATION – JEUNESSE – ACCUEILS DE LOISIRS – PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH) « EXTRASCOLAIRE » – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DU PAS-DE-CALAIS.

LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service accueil de loisirs (ALSH) « Extrascolaire » conclue avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) d'Arras pour la durée du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2024.

9.- ANIMATION – JEUNESSE – ACCUEILS DE LOISIRS – PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH) « PERISCOLAIRE » – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DU PAS-DE-CALAIS.

LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service accueil de loisirs (ALSH) « Périscolaire » conclue avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) d'Arras pour la durée du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2024.

Compte rendu du Conseil Municipal (page 2)

10.- ANIMATION – JEUNESSE – PERFECTIONNEMENT EN ANIMATION – PRISE EN CHARGE DE FORMATIONS BAFD.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE de prendre en charge la formation BAFD (base + perfectionnement) de 2 agents proposée par la Ligue de l'enseignement Nord et Pas-de-Calais pour un montant de 2 140,00 €.

11.- FINANCES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020. LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE le compte de gestion 2020 comme suit : Fonctionnement excédent de 456 583,10 € Investissement excédent de 219 244,97 € Soit excédent global de 675 828,07 € Résultat de clôture de l'exercice 2020 (ce résultat tient compte du résultat à la clôture de l'exercice précédent) Fonctionnement excédent de 2 488 987,75 € Investissement excédent de 356 142,69 € Soit excédent global de 2 845 130,44 €

12.- FINANCES – EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020. LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE d'affecter :

1°) En fonctionnement, au compte 002 (report de fonctionnement), la somme de 2 352 630,46 € : celle-ci correspond au résultat à affecter – l'affectation en réserves au compte 1068 nécessaire à équilibrer la section d'investissement ;

2°) En investissement, au compte 001 (report d'investissement), la somme de 356 142,69 € (résultat d'excédent d'investissement 2020) et en réserves, au compte 1068 et à titre complémentaire, la somme de 136 357,29 € (montant nécessaire pour équilibrer la section d'investissement).

13.- FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT 2020. LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE d'affecter :

1°) En fonctionnement, au compte 002 (report de fonctionnement), la somme de 2 352 630,46 € : celle-ci correspond au résultat à affecter – l'affectation en réserves au compte 1068 nécessaire à équilibrer la section d'investissement ;

2°) En investissement, au compte 001 (report d'investissement), la somme de 356 142,69 € (résultat d'excédent d'investissement 2020) et en réserves, au compte 1068 et à titre complémentaire, la somme de 136 357,29 € (montant nécessaire pour équilibrer la section d'investissement).

14.- FINANCES – FISCALITE LOCALE – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE de fixer les taux d'imposition 2021, soit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 24,18%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 61,23%

15.- FINANCES – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE d'adopter le budget primitif 2021, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 6 103 500,46 € en fonctionnement
- 1 792 846,67 € en investissement

16.- FINANCES – SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR L'ANNEE 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE d'allouer au Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Commune d'Haillicourt une subvention d'un montant de 45 000,00 €

pour l'exercice 2021.

17.- FINANCES – VIE ASSOCIATIVE – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES POUR L'ANNEE 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

DECIDE d'allouer aux associations locales une subvention pour l'année 2021, comme suit :

(Consultez le site Internet : www.ville-haillicourt.fr)

18.- FINANCES – VIE ASSOCIATIVE – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS D'INTERET GENERAL POUR L'ANNEE 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

DECIDE d'allouer aux associations d'intérêt général une subvention pour l'année 2021, comme suit :

(Consultez le site Internet : www.ville-haillicourt.fr)

19.- FINANCES – ENSEIGNEMENT – PLAN DE RELANCE – CONTINUITE PEDAGOGIQUE – APPEL A PROJETS POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

1°) D'établir la demande de subvention d'investissement auprès du Ministère de l'éducation nationale au titre du plan de relance ;

2°) D'adopter le plan de financement suivant :

(Consultez le site Internet : www.ville-haillicourt.fr)

DELEGATIONS AU MAIRE

Monsieur le Maire,

DECISION N° 2021-022 DU 5 MARS 2021 – ANIMATION – JEUNESSE – TARIFICATION DU CENTRE D'ANIMATIONS JEUNES.

DECIDE :

ARTICLE 1er : Les tarifs du centre d'animations jeunes sont fixés à compter du 1er janvier 2021 comme suit :

(Consultez le site Internet : www.ville-haillicourt.fr)

DECISION N° 2021-023 DU 5 MARS 2021 – MISE A DISPOSITION D'UNE NACELLE – CONTRAT AVEC SALTl.

DECIDE :

ARTICLE 1er : Un contrat est conclu avec la SA SALTl, Agence de Lens, Zone Industrielle Lens Nord à 62300 Lens, dans les conditions suivantes :

- Objet du contrat : mise à disposition d'une nacelle ;
- Date du contrat : 4 janvier 2021 ;
- Montant du contrat : 2 017,60 € HT – 2 421,12 € TTC.

DECISION N° 2021-024 DU 5 MARS 2021 – VERIFICATION DU PARATONNERRE DE L'EGLISE – CONTRAT AVEC PASCHAL.

DECIDE :

ARTICLE 1er : Un contrat est conclu avec la SARL Paschal, ZAL les Garennes à 62390 Wimereux, dans les conditions suivantes

- Objet du contrat : vérification du paratonnerre de l'église
- Durée du contrat : 1 an du 22 avril 2021 au 21 avril 2022, renouvelable 2 fois par reconduction expresse ;
- Montant du contrat : 192,00 € HT – 230,40 € TTC.

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du jeudi 1er avril 2021 – Page 12 sur 14

DECISION N° 2021-025 DU 5 MARS 2021 – MAINTENANCE DU MATERIEL DE L'EGLISE – CONTRAT AVEC PASCHAL.

Compte rendu du Conseil Municipal (page 3)

DECIDE :

ARTICLE 1er : Un contrat est conclu avec la SARL Paschal, ZAL les Garennes à 62390 Wimereux, dans les conditions suivantes :

- Objet du contrat : maintenance du matériel de l'église ;
- Durée du contrat : 1 an du 22 avril 2021 au 21 avril 2022, renouvelable 2 fois par reconduction expresse ;
- Montant du contrat : 250,00 € HT – 300,00 € TTC.

DECISION N° 2021-026 DU 5 MARS 2021 – ADHESION DE LA COMMUNE – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES COMMUNES MINIERES DE FRANCE.

DECIDE :

ARTICLE 1er : Une convention est conclue avec l'Association des Communes Minières de France, représentée par son Président, Monsieur Jean-Pierre KUCHEIDA, 3 rue Jules-Bédart à 62800 Liévin, dans les conditions suivantes :

- Objet de la convention : adhésion à l'Association des Communes Minières de France ;
- Durée de la convention : 1 an du 1er janvier au 31 décembre 2021 ;
- Montant de la convention : 738,45 € TTC.

DECISION N° 2021-027 DU 5 MARS 2021 – MAINTENANCE DE LA PORTE D'ENTREE DE LA MAIRIE – CONTRAT AVEC PORTALP.

DECIDE :

ARTICLE 1er : Un contrat est conclu avec la SAS Portalp France, représentée par son Directeur régional, Monsieur Sébastien CARINCOTTE, 13 avenue André-Margot à 51721 Reims Cedex, dans les conditions suivantes :

- Objet du contrat : maintenance de la porte d'entrée de la mairie ;
- Durée du contrat : 1 an du 1er janvier au 31 décembre 2021, renouvelable 3 fois par tacite reconduction ;
- Montant du contrat : 1 078,88 € HT – 1 294,66 € TTC.

DECISION N° 2021-028 DU 5 MARS 2021 – MAINTENANCE DU LOGICIEL FLUXNET – CONTRAT AVEC IDEATION INFORMATIQUE.

DECIDE :

ARTICLE 1er : Un contrat est conclu avec la SAS Idéation Informatique, 7 rue du Vallard à 80800 Villers-Bretonneux, dans les conditions suivantes :

- Objet du contrat : maintenance du logiciel Fluxnet ;
- Durée du contrat : 1 an du 15 février 2021 au 14 février 2022, renouvelable 3 fois par reconduction expresse ;
- Montant du contrat : 550,00 € HT – 660,00 € TTC.

DECISION N° 2021-029 DU 10 MARS 2021 – COMPTE CLIENTS DE PROXIMITE « PROXICOMPTÉ » – CONTRAT AVEC LA POSTE.

DECIDE :

ARTICLE 1er : Un contrat gratuit est conclu avec La Poste, 168 rue du Commandant L'Herminier à 62700 Bruay-la-Buissière, dans les conditions suivantes :

- Objet du contrat : conditions de facturation et de paiement applicables pour les produits et services couverts par le Compte Clients de Proximité ;
- Durée du contrat : 1 an du 10 mars 2021 au 9 mars 2022, renouvelable 3 fois par tacite reconduction ;
- Montant du contrat : gratuit.

DECISION N° 2021-030 DU 11 MARS 2021 – MAINTENANCE DES INSTALLATIONS FRIGORIFIQUES DE L'ECOLE DES CIGOGNES ET DE L'ECOLE DE MUSIQUE – CONTRAT AVEC ENGIE AXIMA.

DECIDE :

ARTICLE 1er : Un contrat est conclu avec Engie Axima, 23 rue de la Riviérette à 62157 Allouagne, dans les conditions suivantes :

- Objet du contrat : maintenance des installations frigorifiques de l'école des Cigognes et de l'école de musique ;
- Durée du contrat : 1 an du 1er janvier au 31 décembre 2021, renouvelable 3 fois par tacite reconduction ;
- Montant du contrat : 2 147,77 € HT – 2 577,32 € TTC.

DECISION N° 2021-031 DU 11 MARS 2021 – LOGEMENT 63 RUE LEON-BLUM – AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE LOCATION CONCLU AVEC MADAME MICHELINE LEMOINE.

DECIDE :

ARTICLE 1er : Un avenant n° 2 au contrat de location est conclu entre Madame Micheline LEMOINE et la Commune d'Haillicourt, pour le transfert de bail, à compter du 1er mars 2021.

DECISION N° 2021-032 DU 15 MARS 2021 – CONTROLES REGLEMENTAIRES DES BATIMENTS COMMUNAUX – CONTRAT AVEC SOCOTEC EQUIPEMENTS.

DECIDE :

ARTICLE 1er : Un contrat est conclu avec SOCOTEC Equipements, rue des Genévriers, Bâtiment 3, ZA les Bonnettes à 62000 Arras, dans les conditions suivantes :

- Objet du contrat : contrôles réglementaires des bâtiments communaux ;
- Durée du contrat : 1 an du 1er janvier au 31 décembre 2021, renouvelable 3 fois par tacite reconduction ;
- Montant du contrat : 4 219,25 € HT – 5 063,10 € TTC.

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du jeudi 1er avril 2021 – Page 14 sur 14

DECISION N° 2021-033 DU 17 MARS 2021 – PARCELLE COMMUNALE DU DOMAINE PRIVE – AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE LOCATION POUR PARKING CONCLU AVEC MADAME ANNA DUWATTEZ.

DECIDE :

ARTICLE 1er : Un avenant n° 1 au contrat de location pour parking est conclu entre Madame Anna DUWATTEZ et la Commune d'Haillicourt, pour le transfert de bail, à compter du 1er mars 2021.

DECISION N° 2021-034 DU 22 MARS 2021 – VERIFICATION DES MOYENS DE SECOURS, D'ALARME ET DE PROTECTION INCENDIE DE LA COMMUNE – CONTRAT AVEC SOCOTEC EQUIPEMENTS.

DECIDE :

ARTICLE 1er : Un contrat est conclu avec SOCOTEC Equipements, rue des Genévriers, Bâtiment 3, ZA les Bonnettes à 62000 Arras, dans les conditions suivantes :

- Objet du contrat : vérification des moyens de secours, d'alarme et de protection incendie ;
- Durée du contrat : 1 an du 1er janvier au 31 décembre 2021, renouvelable 3 fois par tacite reconduction ;
- Montant du contrat : 1 560,00 € HT – 1 872,00 € TTC.

DECISION N° 2021-035 DU 22 MARS 2021 – REGIE DE RECETTES – SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES RELATIVE AU PRET DE MATERIEL.

DECIDE :

ARTICLE 1er : La régie de recettes relative au prêt de matériel est supprimée à compter du 22 mars 2021. Les régisseurs titulaire et suppléant cesseront leurs fonctions à cette date.

Séance levée à 19 h 49.



ENVIRONNEMENT

destruction du chevalement

Hommage au patrimoine minier au Pays à Part



Cette fois, c'est bien terminé, les travaux de réaménagement et de sécurisation entrepris par EDEN 62, syndicat mixte de protection de l'environnement, ont été achevés fin février. Ce chantier avait pris du retard en raison de la situation sanitaire, des intempéries et de découvertes historiques...

UN PEU D'HISTOIRE ?

C'était l'objectif culturel principal de ces travaux, alors que les derniers témoins de l'exploitation minière haillicourtoise disparaissent peu à peu. Il était grand temps pour Eden 62 de mettre en place de nouveaux supports d'informations historiques complets et symboliques d'une industrie aujourd'hui disparue.

Dès votre entrée par le passage de la Lampisterie, vous serez accueillis par des panneaux disposés à plat sur des blocs de ciment. Plusieurs dalles de ciment représentent les emplacements exacts des anciens chevalements. Au delà des explications matérielles, le parcours initiatique vous apportera du vocabulaire précis et vous renseignera sur les différents métiers liés à cette exploitation.

Une promenade culturelle et dépaysante au cours de laquelle vous pourriez croiser 2 vaches highland dans l'enclos du bac à schlamm, à proximité des terrils jumeaux.



Le fleurissement et l'entretien de votre commune en priorité

Avec ou sans conditions sanitaires, la nature n'attend pas ! La Municipalité travaille déjà au fleurissement avec des plantes d'été & automne.

Le concours des Villes et Villages fleuris est prévu à la fin du printemps 2022, la municipalité remercie et encourage l'équipe des espaces verts qui veille toute l'année au bon entretien de la commune.

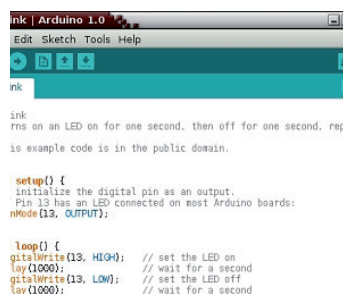
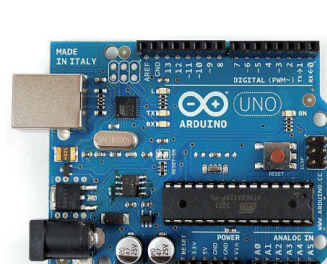


Quand la Mécanique rencontre l'Informatique...

VIE ASSOCIATIVE



Le Meccano reste une source d'invention avec toutes sortes de modèles mécaniques en miniature qui fonctionnent généralement par un moteur mécanique ou électrique. Aujourd'hui avec le numérique, il existe un système informatique utilisé par de nombreux Meccanomen, qui permet d'animer les modèles et qui s'appelle l'Arduino.



Ci-dessus : la carte Uno

Ci-contre : un aperçu du programme informatique



Qu'est ce que l'Arduino ?

L'Arduino est une plate-forme de prototypage d'une réalisation en Meccano interactive, à usage créatif, qui est constituée d'une carte électronique Uno et d'un environnement de programmation.

Pas besoin d'être un spécialiste de l'électronique. Cet environnement Meccano et logiciel permet au réalisateur d'animer des modèles Meccano et d'en formuler des projets numériques.

Le principe : le programme est envoyé dans la carte Uno via un câble USB et cette carte est insérée dans le modèle Meccano à animer.

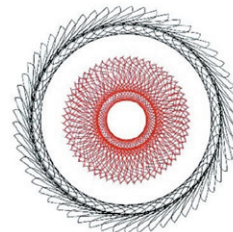
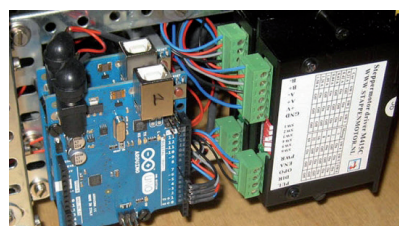
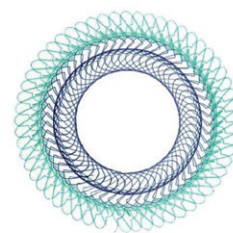
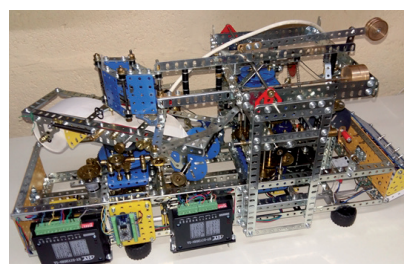
Ci-dessous : le Meccanographe et les dessins qu'il réalise

Le programme pilote 2 moteurs pas-à-pas permettant de synchroniser 2 mouvements alternatifs pour obtenir des dessins précis.

Actuellement, 2 membres du MCH s'initient à la programmation d'une carte électronique Uno Arduino. Par ailleurs, cette année 2021, des séances de formation gratuites sont prévues aux membres du MCH, les mercredis après-midi quand la situation sanitaire le permettra.

Les personnes intéressées par cette technique d'animation numérique peuvent prendre contact auprès du siège par téléphone : 03 21 53 50 88.

Le secrétaire, Daniel Milbert



Des chocolats dans le panier de l'A.L.P.H.



Avec le confinement qui se prolonge, les entraînements hebdomadaires de Basket commencent à manquer sérieusement aux membres de l'Amicale Laïque Pasteur d'Haillicourt.

La Présidente, Nathalie Herbaut, offrait quelques surprises chocolatées aux membres de son association sportive les deux premiers jours du mois d'avril devant la Salle des Sports, à l'occasion des fêtes de Pâques. L'excédent de chocolat non distribué a été remis au Secours Populaire.

Pour rejoindre l'A.L.P.H., contactez Mme Herbaut par téléphone au 06 18 03 74 10

Prochain magazine : Envoyez vos publications jusqu'au 15 juillet 2021
Service Communication : 03 21 52 04 81 - Email : com.haillicourt@orange.fr

Haillicourt
est Vous !



VIE ASSOCIATIVE

Les
Ateliers
de L'ART&FACT



LAND ART

Atelier créatif dans la nature

Participez
à la création d'une
œuvre de Land art !

et amusez-vous, en compagnie
de l'artiste Yannick Masson, à
créer autrement avec les
éléments de la nature.

MERCREDI 5 MAI 2021
9H30 - 12H30

1, rue du Général Marchand
HAILLICOURT

Inscription obligatoire
asso.lartefact@gmail.com
06. 10. 12. 06. 60

Tarif : 2,50 € - Adultes, à partir de 15 ans.
Venez masqués et équipés pour la balade.

Les
Ateliers
de L'ART&FACT



TERRE-TERRILS

Atelier de modelage de l'argile

Venez découvrir le
modelage de l'argile

et amusez-vous à créer,
en compagnie des artistes Delphine
Deshayes et Olivier Gassies, autour
des profils des terrils.



MERCREDI 12 MAI 2021
9H30 - 12H30

1, rue du Général Marchand
HAILLICOURT

Inscription obligatoire
asso.lartefact@gmail.com
06. 34. 12. 74 53

Tarif : 2,50 € - Adultes, à partir de 15 ans .
Venez masqués.

Des vacances d'hiver pas comme les autres



JEUNESSE



Si l'accueil de loisirs est maintenu pour les enfants du personnel prioritaire (personnels soignants) pendant les vacances de printemps, les vacances d'hiver étaient encore soumises aux anciennes réglementations sanitaires qui ont permis aux plus jeunes de se divertir :

- Séance de maquillage, déguisement et ateliers dessin pendant cette période traditionnelle de carnaval
- Promenades sur le domaine du Pays à Part
- Les adolescents du CAJ ont préparé des crêpes pour tous les enfants de l'accueil de loisirs.

INSCRIPTIONS ACCUEIL DE LOISIRS ÉTÉ 2021

En mairie auprès de Mme Leroy :

- Jusqu'au 5 juin 2021 pour le mois de juillet
 - Jusqu'au 30 juin 2021 à midi pour le mois d'août et la colonie (Notre-Dame-de-Monts, en Vendée).
- Inscriptions closes dès que la limite de places est atteinte.

Nouvelle livraison de masques de protection pour tous les Haillicourtois

SANTÉ



Pendant la première quinzaine du mois d'avril, le personnel municipal était mobilisé pour préparer et distribuer des masques de protection fournis par la Région Hauts-de-France et la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane.

Un peu moins de 5000 bénéficiaires ont reçu à domicile ce masque lavable et homologué par le Ministère de la Santé.

Les bénéficiaires qui étaient absents lors de la distribution peuvent se rendre en mairie, 2 place Jean-Jaurès, pour retirer leur masque aux horaires suivants :



- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
- Le samedi de 10h à 12h

Le point sur la vaccination Covid-19 :





Vaccins Covid – Pour comprendre

Avril 2021

Vaccins Covid-19, les infos à connaître

À quoi servent les vaccins ?

Grâce aux vaccins, votre corps apprend à reconnaître la Covid et à se défendre.

Les vaccins Covid sont très efficaces pour se protéger des formes graves de la Covid.

Même vaccinés, nous devons continuer les gestes barrières (masque, lavage de mains, distance).

Qui peut se faire vacciner ?

Le vaccin est proposé à tous les adultes. Certains sont prioritaires :

- personnes âgées
- personnes avec une santé fragile (par exemple cancer, maladies rares)
- personnes qui ont plus de risque d'attraper la Covid. Par exemple les personnes qui vivent en foyer, les professionnels de santé.



Vaccins Covid – Se faire vacciner

Avril 2021

Comment se passe la vaccination ?

Où se faire vacciner ?

Vous pouvez vous faire vacciner par un médecin, un pharmacien, en centre de vaccination, par une équipe mobile.

Pour vous inscrire dans le centre de vaccination près de chez vous :

- par téléphone : **0 800 009 110** (appel gratuit)
- sur Internet : **www.sante.fr**
- vous pouvez vous renseigner auprès du médecin, pharmacien, de la mairie.

En pratique

Le vaccin est gratuit pour tous.

Il y a différents vaccins. Tous sont efficaces. Selon les vaccins il faut 2 injections ou 1 seule injection (à partir de mai 2021).

Gardez le document avec le nom du vaccin.

Prenez votre carte Vitale. Si vous n'en avez pas, vous pourrez quand même être vacciné.

Des questions sur la Covid-19 ?

Numéro d'information gratuit 24h/24 et 7 j/7 : 0 800 130 000

Haillicourt
c'est Vous !



TRAVAUX



Un nouveau trottoir dans la rue Zola

Une création de trottoir rue Émile Zola est réalisée par les employés des services techniques.

Pour l'aspect matériel :

Le trottoir a été décaissé sur une profondeur de 15 centimètres, 700 mètres de bordure P1 ont été posés. La largeur du trottoir respecte les normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite).

La surface du trottoir sera réalisée en gravier stabilisé, ce qui permettra le passage de piétons, des poussettes et des fauteuils roulants.

Les talus ont été retravaillés. Des massifs fleuris seront réalisés. Les haies ont été taillées et les sapins malades (90) enlevés.

Pour l'environnement :

La haie champêtre assure une vraie protection (vent, eaux de pluie et ombrage très apprécié en période de sécheresse) et évoque le charme de la campagne. L'avifaune peut s'y réfugier et même trouver une source précieuse de nourriture.

La diversité des essences d'arbres permet une floraison échelonnée qui attire une faune caractéristique et diversifiée.



HOMMAGE

M. Roger Decroix

1929 - 2021



Ce musicien (trompettiste) labuissierois a longtemps participé aux activités musicales des communes du Bruaysis, dont l'Harmonie Sainte Cécile - Les Amis Réunis, pour laquelle il a occupé la fonction de Vice-Président et créé plusieurs décorations à l'intention des novices.

Passionné de jardin, Charitable de Béthune et Garde d'honneur de Lorette, il a fait beaucoup dans le milieu de la musique et pour ses concitoyens.



TRIBUNE DES ÉLUS



Au moment de la publication, aucun document n'a été transmis à notre rédaction par les membres de l'opposition.

Un cours d'éducation civique avec M. le Maire ?

ÉDUCATION



Ce 18 mars, en fin de matinée, M. le Maire a rendu visite aux élèves de CE2 de l'école Pasteur haillicourtoise pour répondre aux nombreuses questions des élèves de Mme Berteloot.



Des questions précises, et même parfois un peu indiscreètes, auxquelles M. le Maire a répondu avec sincérité et patience, témoignant auprès des plus jeunes de sa passion pour la commune et la politique.

A la fin de cette séance d'éducation civique, M. le Maire a remis des livrets d'explications illustrées à l'enseignante, qui se chargera de les distribuer.

« Depuis quand êtes-vous Maire ? »

« Comment devient-on Maire ? »

« Comment se passent vos journées ? »



Photographie : Ruben Muller

Nombreux seront les Haillicourtois qui reconnaîtront le visage souriant de Mme Markowiak.

En l'espace de trente ans, cette Enseignante qui intervenait auprès des élèves volontaires des écoles du Bruaysis, fait valoir ses droits à la retraite. Elle a transmis avec passion et savoir-faire les rudiments de sa langue maternelle.

Dans une région où les familles d'origine polonaise sont encore très présentes, l'enseignement de cette langue représente une transmission culturelle importante pour les générations futures.

Toute une carrière au service de la langue et la culture polonaise...

C'est avec émotion que Mme Markowiak transmet ces quelques mots à ses anciens élèves et collègues...

« Un grand merci à mes anciens élèves et aux Directrices des écoles Basly et Pasteur pour leur accueil chaleureux et leur participation active à ces cours de polonais. »



DÉTENTE



Une **bonne surprise** pour
nos aînés !

Centre Communal d'Action Sociale



Madame, Monsieur,

Vous êtes nés en 1959 ou avant, en raison de la crise sanitaire et de l'annulation des différentes activités à destination des seniors, la municipalité vous réserve une petite surprise qui vous sera distribuée à domicile.

Pour y prétendre, il vous suffit de retourner en mairie le coupon réponse dûment rempli accompagné des pièces justificatives suivantes, avant le vendredi 28 mai 2021 :

- Copie de votre carte d'identité,
- Copie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture eau, gaz, électricité, téléphone...)

Attention : Tout dossier incomplet ne sera pas enregistré.



Le Maire,
Président du C.C.A.S.,

Gérard FOUCAULT



Cadeau à destination des Seniors de 62 ans et plus

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

N° de téléphone :

Cadeau à destination des Seniors de 62 ans et plus

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

N° de téléphone :

Taboulé printanier parfumé

- 170 g de Semoule complète (Contient des Céréales et du gluten)
- 1 Poivron jaune
- 2 Tomates prunes
- 4 Oignons nouveaux
- 1 Pomme
- 6 branches de Coriandre fraîche
- 8 feuilles de Menthe fraîche
- ½ Citron vert
- 100 g de Fromage de chèvre frais (Présence de Lactose)



BLOC-NOTES

Les recettes haillicourtoises



Envoyez vos recettes à cette adresse e-mail :
haillicourtcestvous@gmail.com

Temps de
préparation : 25 min

Préparez le bouillon.
Mélangez la semoule au bouillon dans un saladier et laissez tremper 10 minutes à couvert.

Pendant ce temps, détaillez le poivron jaune et les tomates prunes. Taillez les jeunes oignons en fines rondelles. Réservez dans le saladier.

Coupez la pomme en quartiers, retirez le trognon et détaillez la chair. Ciselez la coriandre et la menthe.

Ajoutez la semoule au saladier contenant les légumes.
Lavez soigneusement le citron vert.

Prélevez le zeste à l'aide de la râpe fine et pressez le jus.

Ajoutez de l'huile d'olive vierge extra ainsi que ½ cs de jus de citron vert et ½ cc de zeste par personne au taboulé, puis assaisonnez de sel, de poivre et, éventuellement, d'un peu plus de jus de citron vert.

Servez le taboulé sur les assiettes.

Émiettez le chèvre par-dessus, garnissez avec le reste de coriandre et de menthe.
Ajustez à votre goût avec du jus ou du zeste de citron vert si nécessaire.

Pour votre santé, évitez de manger trop gras, trop sucré, trop salé

ARRÊTE

ARTICLE 1: La consommation de boissons alcoolisées est interdite à HAILLICOURT, tous les jours de 21h00 à 6h00 du matin, dans les espaces publics énumérés ci-après ;

- Place du 2 bis (au bout de l'avenue des pinsons),
- Rue des Ramiers,
- Chemin le long du groupe scolaire Basly et abords,
- Au stade municipal rue Léon Blum,
- Rue de la Lampisterie,
- Terrain de jeux à côté de la maison de quartier « Lampisterie »
- L'ex carreau de la Fosse 6,
- Ruelle Notre Dame,
- Terrain de jeux rue du 1^{er} mai près de la salle des sports,
- Espace vert rue Zola entre les rues Lyautey et Gouraud aux stèles près du Rond Point de la Molette.
- Place de l'église,
- Espace vert en face de la mairie,
- Au niveau des jeux et du petit terrain de foot résidence George Sand.

RAPPEL

ARTICLE 2: Cette interdiction ne s'applique pas aux lieux suivants :

- les lieux de manifestations locales où la consommation d'alcool a été régulièrement autorisée,
- les établissements autorisés à vendre de l'alcool et leurs terrasses.

ARTICLE 3: Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la loi par toute personne habilitée à les constater.

ARTICLE 4: Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commissaire de Police, le Commandant de Gendarmerie de Béthune sont chargés, de l'exécution du présent arrêté.

Haillicourt, le 04 juin 2020



CONCOURS des MAISONS FLEURIES

Inscriptions en mairie d'Haillicourt
2 place Jean-Jaurès
du
31 mai au 30 juin 2021

4 catégories :

- Façade, parterre et pelouse
- Potager
- Maison & Cité
- Façade

Informations et
inscriptions
au 03 21 52 04 81



Haillicourt
c'est Vous !



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

- Le 19 décembre 2020 – DEWET Maëlia
- Le 30 décembre 2020 – LOSINGUEZ Wyatt
- Le 10 janvier 2021 – ERZEROM Nathan
- Le 14 janvier 2021 – MAROUSÉ Laure
- Le 18 janvier 2021 – DUVAUCHEL Lou
- Le 10 février 2021 – FRONVAL Nélya
- Le 21 février 2021 – BOTIN Justine
- Le 02 mars 2021 – GAWELIK Roman
- Le 11 mars 2021 – ABDELRAHIM Leïla



MARIAGE

- Le 6 mars 2021 Monsieur DAJOUX Gérald et CAPPELIE Stéphanie



DÉCÈS

- Le 26 décembre 2020 – VANCOMPERNOLLE Arlette épouse FEBVIN - 74 ans
- Le 02 janvier 2021 – DECROIX Lucienne veuve FOSSE – 88 ans
- Le 18 janvier 2021 – BEUGIN Louis – 81 ans
- Le 5 février 2021 – KORBI Ramzi – 52 ans
- Le 8 février 2021 – BAYART René – 85 ans
- Le 11 février 2021 – SZYDLO Jeannette épouse LASCZYNSKI – 82 ans
- Le 14 février 2021 – BESNARD Patrice – 56 ans
- Le 25 février 2021 – HÈVE Jeanne veuve MADEJ – 92 ans
- Le 3 mars 2021 – DUPUICH Germaine veuve VIGNOLLE – 99 ans
- Le 04 mars 2021 – LEGRAND Georges – 85 ans
- Le 13 mars 2021 – RICHEBE Chantal veuve MALINOWSKI – 69 ans
- Le 07 avril 2021 – DANZEL D'AUMONT Jehan – 86 ans



HAILLICOURT D'HIER

La place Jean-Jaurès



Dans les années 50



Aujourd'hui

Qui était JEAN JAURÈS ?

Né le 3 septembre 1859 à Castres (Tarn) et mort assassiné le 31 juillet 1914 à Paris, Jean Jaurès est un homme politique français.

Issu d'une famille de la bourgeoisie, il étudie à l'École normale supérieure (ENS) et obtient une agrégation de philosophie. Il commence une carrière politique comme républicain. En 1885, benjamin de la Chambre des députés, il siège au centre gauche parmi les républicains « opportunistes », favorables à Jules Ferry. Battu lors des législatives de 1889 puis réélu comme socialiste indépendant lors de celles de 1893, il soutient la grande grève des mineurs de Carmaux, s'oppose aux « lois scélérates » et dénonce la collusion

d'intérêts économiques avec la politique et la presse. Il prend la défense du capitaine Dreyfus, participe à la fondation du Parti socialiste français en 1902, puis fonde et dirige le quotidien L'Humanité.

En 1905, il est un des rédacteurs de la loi de séparation des Églises et de l'État. Il consacre les dernières années de sa vie à tenter d'empêcher le déclenchement de la Première Guerre mondiale, se liant aux autres partis de l'Internationale ouvrière et faisant planer la menace de grève générale au niveau européen. Ces positions pacifistes lui valent d'être assassiné par le nationaliste Raoul Villain à la veille du conflit. En 1924, sa dépouille est transférée au Panthéon.

S Y P L H O R T E N S I A K
 S S N Y S N J A C I N T H E
 L I L A S G A N E M O N E A
 S Y U M Y O S O T I S M W N
 L F R O S E E J T U L I P E
 A J J J V J O N Q U I L L E
 L B L E U E T M J J N M H G
 A P I V O I N E Z T I P H B
 M U G U E T X L C R Y Y F Z
 M M P N C A P U C I N E Z E
 E R E N O N C U L E B S S J
 Y M A G N O L I A T B W S Q
 L A V A N D E X L N U A R F
 N M P Â Q U E R E T T E Y O

M
O
T
S
Ê
L
É
S

JEUX



ODE AU PRINTEMPS

- ANEMONE
- BLEUET
- CAPUCINE
- HORTENSIA
- JACINTHE
- JONQUILLE
- LAVANDE
- LILAS
- MAGNOLIA
- MUGUET

- MYOSOTIS
- PIVOINE
- PÂQUERETTE
- RENONCULE
- ROSE
- TULIPE

SUDOKU DU PROFESSEUR JOËL

Le but du jeu est de remplir ces cases avec des chiffres allant de 1 à 6 en veillant toujours à ce qu'un même chiffre ne figure qu'une seule fois par colonne, une seule fois par ligne et une seule fois par carré de six cases.

FACILE

	1	4		5	
2		5	1	3	
		3		6	
	4		3		
	5	1	6		3
	3		5	4	

MOYEN

6	4		2		
	5	1			
3	6	4			2
5			4	3	6
			6	4	
		6		2	5

DIFFICILE

5					1
	1			5	
		4	3		
		2	5		
	6			4	
2					5

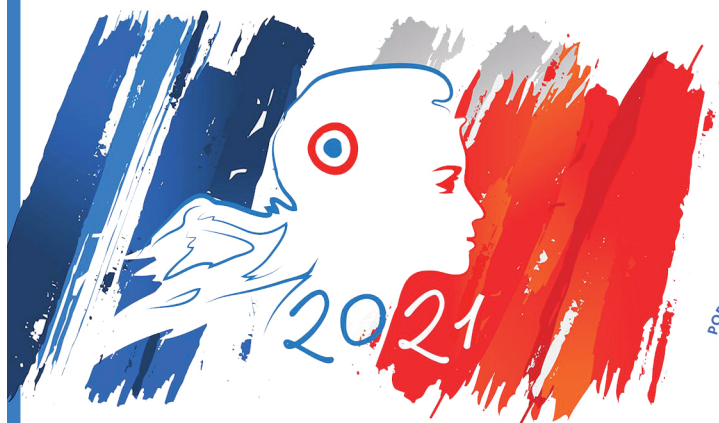
RETROUVEZ LES 7 DIFFÉRENCES



Solution : Pile de tondeuse, la couleur de la porte, la couleur de la bougie, la couleur de la plante manquante derrière le jardinier qui tond, la couleur de la porte

Ressources graphiques : macrovector freepik

Haillicourt
est Vous!



ÉLECTIONS

RÉGIONALES & DÉPARTEMENTALES



Merci de respecter les gestes barrières

LES 20 ET 27 JUIN 2021

BUREAUX DE VOTE À LA SALLE DES SPORTS rue du 1^{er} mai à Haillicourt

Service de navette électorale de 10h à 12h pour les personnes à mobilité réduite (sur rdv) :

Contactez Mme Kapitza au 03 21 52 04 81



Inscriptions sur listes électorales jusqu'au 14 mai 2021
au service électoral de la mairie, 2 place Jean-Jaurès



DEVENEZ "VOISIN VIGILANT ET SOLIDAIRE"

- 1- Je me rends sur le site : www.voisinsvigilants.org
- 2- Je saisais mon adresse postale et mon adresse mail
- 3- Je rejoins la communauté "Voisins vigilants et solidaires" de mon quartier
- 4- Je suis alerté par mes voisins ou la Police municipale dès qu'un événement se produit près de mon domicile

Pourquoi devenir "voisin vigilant et solidaire" ?

La plateforme "Voisins vigilants et solidaires" est un site web communautaire permettant de mettre en relation les habitants d'un même quartier et la Police municipale afin de lutter ensemble contre le fléau des cambriolages de manière simple et gratuite.



Informez et soyez informé de tout événement suspect



Restez connecté à la vie de votre quartier avec un simple téléphone portable !

Pas besoin d'être expert en nouvelles technologies, le système d'alerte

"Voisins vigilants" a été conçu pour être accessible à tous.

Performant et innovant, il informe instantanément chaque "voisin vigilant" dès qu'un comportement suspect est signalé par un voisin ou la Police municipale.



Téléchargez votre **application smartphone** Ville d'Haillicourt

